

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210204-004****du 04 février 2021****n°004****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Désignation de deux élus communaux au conseil d'administration de la société publique locale Châtellerault Energies**

En 2017, la commune de Châtellerault s'est associée au Syndicat Energies Vienne et à l'agglomération de Grand Châtellerault pour créer la société publique locale Châtellerault Energies. La vocation de cette société est d'exploiter le réseau de chaleur situé au sud du quartier de la plaine d'Ozon. Le contrat de service public qui lie la SPL à la commune de Châtellerault a pris effet le 1^{er} janvier 2019.

La commune est représentée par deux élus au sein du conseil d'administration de Châtellerault Energies. Il s'agit de les désigner. Sont ainsi proposés : Evelyne AZIHARI et Gwenaëlle PRINCET

* * * * *

VU l'article L.1531-1 du CGCT sur la société publique locale,

VU l'article L. 2224-38 du CGCT relatif à la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid,

VU la délibération n°52 du conseil municipal du 22 juin 2017, portant sur la création de la SPL Châtellerault Énergies,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner deux représentants élus de la commune pour siéger au conseil d'administration de la SPL Châtellerault Énergies,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210204-004

du 04 février 2021

n°004

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de nommer deux de ses membres au conseil d'administration de Châtellerault Énergies :

- Evelyne AZIHARI
- Gwenaëlle PRINCET

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 D. SIMONET, P. BAZIN

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD